



## GUIDE DES RÉSIDENCES D'ARTISTES, D'AUTEURS OU DE RÉALISATEURS EN COLLÈGE

### PASS ISÉROIS DU COLLÉGIEN CITOYEN | Édition 2022

A travers son dispositif de « Résidences en collège », le Département de l'Isère souhaite renforcer la présence d'artistes, d'auteurs ou de réalisateurs dans les collèges sur un temps long, équivalent à trois semaines. L'objectif de ces résidences est de fédérer l'ensemble des élèves et des équipes pédagogiques, administratives et techniques des collèges autour d'un projet et d'une démarche de création. Préparer un projet de résidence nécessite un travail approfondi de la part des équipes pédagogiques, en lien étroit avec la direction de l'établissement. Ce guide a pour objectif de vous accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre et la valorisation de votre projet de résidence en collège.

## Qu'est-ce qu'une résidence en collège en Isère ?

### ► Découverte d'une démarche de création et expérimentation par la pratique

Comme toute action d'éducation artistique et culturelles, les trois piliers « voir, pratiquer, comprendre » sont au cœur du projet de résidence et sont déclinés dans les actions mises en œuvre. L'équipe artistique, l'auteur ou le réalisateur accueilli en résidence partage sa démarche de création avec les élèves et les équipes de l'établissement, au travers de restitutions de leur travail (répétitions, lectures, petites formes...), de temps d'échange, et surtout par l'animation d'ateliers de pratique avec les élèves, qui représentent la part principale du financement PICC.

### ► Participation du collège dans son ensemble

Si certaines classes peuvent plus engagées que d'autres dans la résidence, l'ensemble du collège est concerné. Les élèves peuvent participer à différents niveaux et avec différents modes d'implication. Certains peuvent être concernés par des ateliers, d'autres par le suivi de la résidence dans une démarche journalistique (blog, web radio, journal du collège...), etc. Tous les temps de vie de l'élève, y compris la pause méridienne, peuvent être exploités.

### ► Rayonnement sur le territoire

Une résidence en collège est l'occasion pour l'établissement de nouer ou de renforcer des liens sur leur territoire, avec des écoles de secteur sur la liaison cycle 3, des acteurs culturels (salle de spectacle, bibliothèque, école de musique, conservatoire...) ou d'autres acteurs intervenant sur les temps périscolaire ou extrascolaire des jeunes (accueils de loisirs, service jeunesse...). La résidence favorise ainsi l'ouverture de l'établissement sur son territoire (restitution dans des lieux du territoire, accueil de groupes extérieurs dans l'établissement...).

## Préparer la résidence

### ► Budget et cofinancements

Le budget d'une résidence artistique est conséquent, puisqu'il doit intégrer l'équivalent de trois semaines de présence et d'intervention de l'équipe en résidence. Le Département prend en charge une majeure partie des coûts d'intervention, jusqu'à 6 000 €. Il est souhaitable de prévoir des cofinancements afin de donner plus d'ampleur à la résidence. Le Rectorat peut apporter un cofinancement via son appel à projets. L'équipe artistique ou l'équipement culturel partenaire peut également solliciter la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Enfin, vous pouvez vous rapprocher des collectivités locales (communes, intercommunalités), qui peuvent parfois abonder le budget global de la résidence.

### ► Convention et partenariats

La résidence fait l'objet d'une convention entre le collège et l'équipe artistique, l'auteur ou le réalisateur en résidence. Cette convention peut devenir tripartite si la résidence est associée à un équipement culturel ressource. La convention fixe notamment le calendrier, le nombre d'heures d'intervention, le budget, les missions et obligations de chaque partenaire, la communication, l'accueil (repas, hébergement), les modalités et conditions de versement des financements... Cette convention est votée au conseil d'administration de l'établissement scolaire.

### ► **Formation et accompagnement**

Des formations spécifiques sont possibles, sur demande adressée au Rectorat. Ces Formations d'Initiative Territoriale (FIT) visent à accompagner l'équipe éducative dans la construction du projet de résidence, en lien avec les équipes artistiques. Deux modules existent, en fonction des besoins des établissements :

- les formations de montage d'une résidence (N-1), autour de la constitution du dossier ;
- les formations de lancement de résidence (N), une fois le dossier validé.

Pour tout renseignement sur ces modalités d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter la DAAC de Grenoble (rectorat) : [ce.daac@ac-grenoble.fr](mailto:ce.daac@ac-grenoble.fr)

### ► **Coordination, espaces et personnes ressources**

Un projet de résidence impose une coordination plurielle, pour laquelle des enseignants sont désignés par le chef d'établissement. Il s'agit notamment de distinguer :

- la coordination administrative et financière, souvent assurée par le principal et son gestionnaire ;
- la coordination logistique (planning, accueil, demandes de matériel, etc.) ;
- la communication / valorisation de la résidence.

Accueillir des artistes en résidence nécessite en outre de prévoir parfois un lieu dédié (salle fermée) afin que la compagnie puisse entreposer son matériel et travailler. Il est par ailleurs souhaitable que les artistes puissent déjeuner à la cantine du collège, afin de favoriser leur immersion dans le quotidien de l'établissement.

## **Valoriser la résidence**

### ► **Communication & Valorisation**

Vous veillerez à communiquer auprès des élèves, des personnels et des familles autour des temps forts et des restitutions de la résidence. Les partenaires et tutelles seront invités aux événements importants.

### ► **Bilan**

Un temps de bilan partagé entre l'équipe artistique, l'auteur ou le réalisateur en résidence et l'équipe pédagogique, auquel peuvent être conviés les financeurs, est obligatoire. Ce bilan fera l'objet d'une synthèse adressée aux partenaires et tutelles.

# CONTACTS

Les chargés de mission du Département et de l'Éducation nationale sont à votre écoute pour vous accompagner.

## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

- Éducation artistique et culturelle : Camille Simon | [camille.simon@isere.fr](mailto:camille.simon@isere.fr)

### ARTS VIVANTS

- Théâtre - Musique - Cirque - Conte : Hanna Stier | [hanna.stier@isere.fr](mailto:hanna.stier@isere.fr)
- Danse : Jérôme Deschamps | [jerome.deschamps@isere.fr](mailto:jerome.deschamps@isere.fr)

### CINÉMA – ARTS PLASTIQUES ET VISUELS

- Jean-Luc Gailliard | [jean-luc.gailliard@isere.fr](mailto:jean-luc.gailliard@isere.fr)

### CHARGÉS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

- Bièvre Valloire - Sud Grésivaudan - Isère Rhodanienne : Gaëlle Egidio | [gaelle.egidio@isere.fr](mailto:gaelle.egidio@isere.fr)
- Haut-Rhône Dauphinois - Vals du Dauphiné - Porte des Alpes : Valérie Herin | [valerie.herin@isere.fr](mailto:valerie.herin@isere.fr)
- Grenoble - Vercors : Jérôme Deschamps | [jerome.deschamps@isere.fr](mailto:jerome.deschamps@isere.fr)
- Agglomération grenobloise Nord-Est - Grésivaudan : Nelly Pinier | [nelly.pinier@isere.fr](mailto:nelly.pinier@isere.fr)
- Agglomération grenobloise - Oisans : Jérôme Planchenault : [jerome.planchenault@isere.fr](mailto:jerome.planchenault@isere.fr)
- Trièves - Matheysine : Françoise Paris | [francoise.paris@isere.fr](mailto:francoise.paris@isere.fr)
- Voironnais-Chartreuse : Pascale Chaumet | [pascale.chaumet@isere.fr](mailto:pascale.chaumet@isere.fr)

## ÉDUCATION NATIONALE

- Jean Chourry, référent Musique, DAAC | [jean.chourry@ac-grenoble.fr](mailto:jean.chourry@ac-grenoble.fr)
- Sylvie Molliere, référente Théâtre et Cinéma, DAAC | [sylvie.molliere@ac-grenoble.fr](mailto:sylvie.molliere@ac-grenoble.fr)
- Valérie Bonnaime, référente Danse et Arts du cirque, DAAC | [valerie.bonnaime@ac-grenoble.fr](mailto:valerie.bonnaime@ac-grenoble.fr)
- Julie Nallet, référente Arts plastiques et visuels | [julie.nallet@ac-grenoble.fr](mailto:julie.nallet@ac-grenoble.fr)